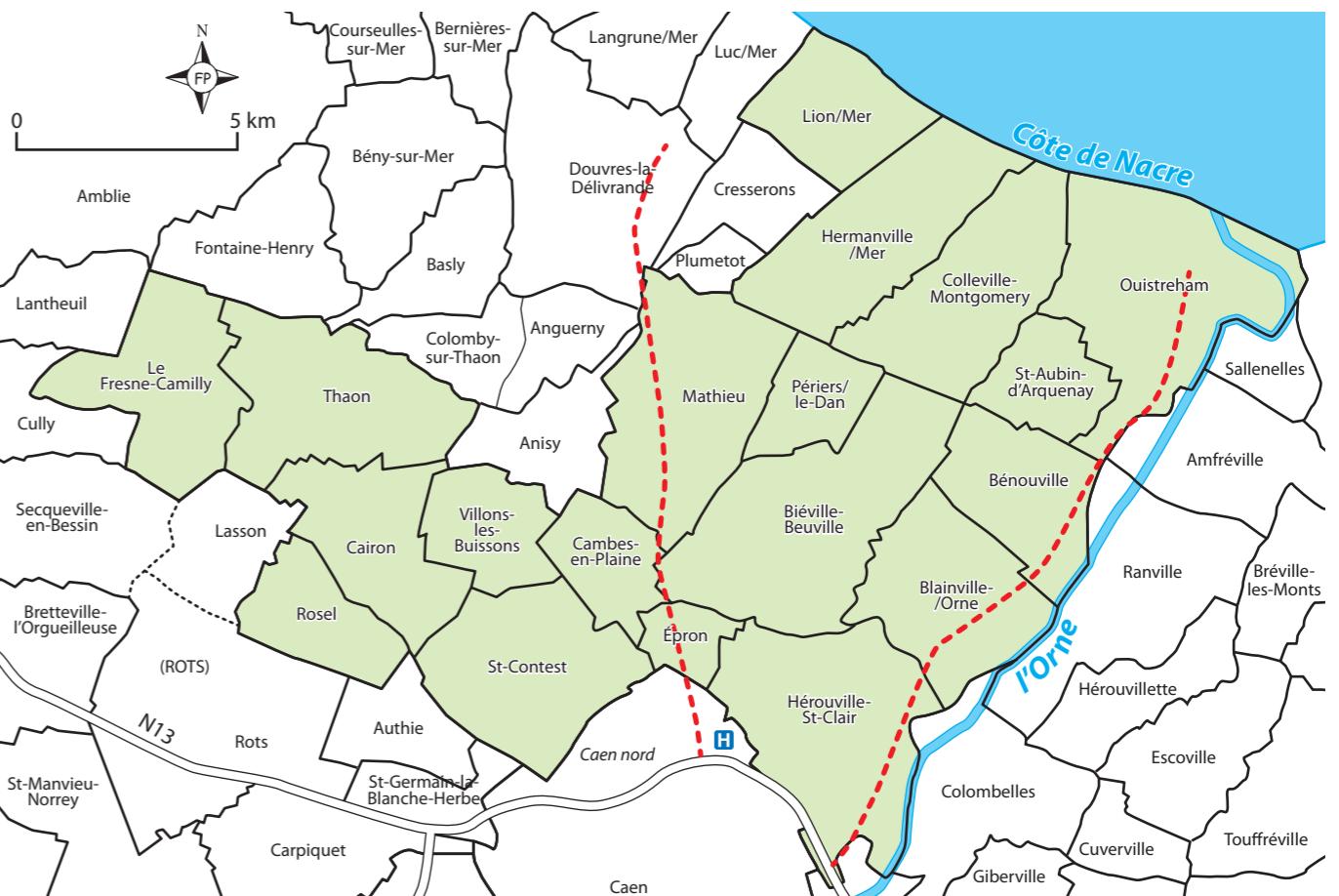


B - ZONE NORD



La zone nord de Caen-la-Mer est vaste (122 km²). Elle s'étend en V vers le Bessin au nord-ouest et jusqu'à la mer au nord-est. Elle est longée sur son flanc est par l'Orne et le canal de Caen à la mer.

Elle regroupe 19 communes et accueille plus de 65 000 habitants. Les communes les plus peuplées se situent à la périphérie de Caen, le long de l'Orne et en bord de mer. Après Caen, 106 000 habitants, Hérouville-Saint-Clair est la plus importante commune de Caen-la-Mer, accueillant 22 500 habitants..

Les aménagements cyclables de cette zone sont dominés par deux axes de très bonne qualité :

- une première voie verte sud-nord, le long de la D7, mène de Caen à Douvres-la-Délivrande et à la mer en passant par Épron et Mathieu ;

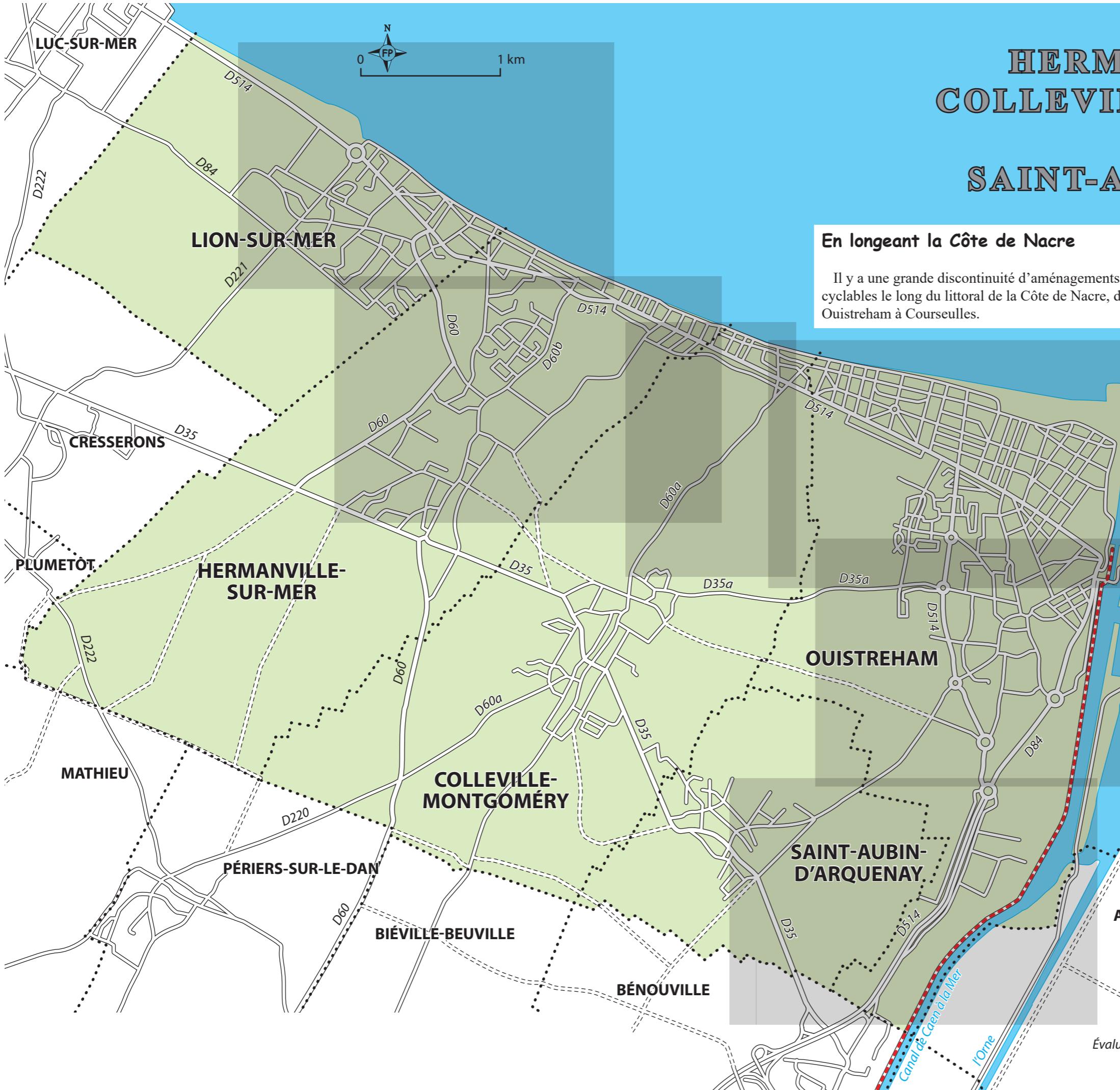
- une deuxième voie verte court vers le nord-est sur le chemin de halage du canal de Caen à Oustreham.

Les équipements sont particulièrement nombreux et denses sur Hérouville-Saint-Clair, importants sur Saint-Contest et en cours de maillage et de connexions intercommunales le long de la vallée de l'Orne et avec Biéville-Beuville.

Le long de la côte de Nacre, il n'y a pas encore de coordination permettant la réalisation d'une voie verte littorale qui n'est pour l'instant qu'à l'état de pointillé.

Six communes ne proposent aucun équipement cyclable : Le Fresne-Camilly, Thaon, Rosel, Cairon, Villons-les-Buissons et Périers-sur-le-Dan. Ça ne les empêche pas d'être fréquentées par les amateurs de balades à vélo.

LION-SUR-MER HERMANVILLE-SUR-MER COLLEVILLE-MONTGOMERY OUISTREHAM SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY



En longeant la Côte de Nacre

Il y a une grande discontinuité d'aménagements cyclables le long du littoral de la Côte de Nacre, de Ouistreham à Courseulles.

Malgré de fréquentes interruptions, ils sont très fréquentés et appréciés parce qu'on n'y est quasiment jamais dans la circulation routière et presque toujours en vue de la Mer.

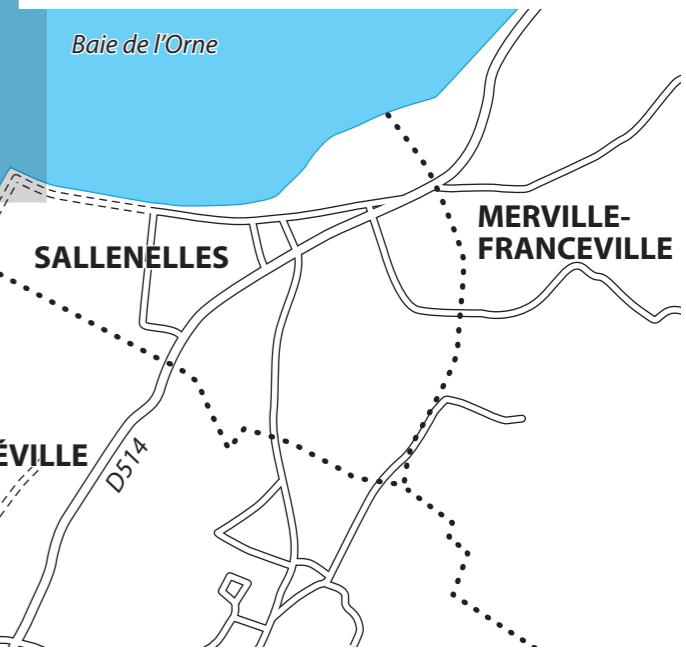
Ces aménagements sont difficile à noter. Quand on est sur un équipement explicitement cyclable dans sa réalisation c'est presque toujours A (sauf à Ouistreham) malgré la fréquentation importante et complexe. En dehors de ces passages précis, ce n'est jamais inférieur à C (sauf sur Hermanville-sur-Mer).

Certains passages ne sont pas autorisés en permanence aux cyclistes selon la saison, le jour ou même l'heure. Il n'y a pas toujours d'alternatives correctes. On pourrait souvent faire beaucoup mieux.

Les portions explicites sont signalées en rouge. Les autres seront signalées en fonction des besoins. Le plus souvent ce sont des itinéraires piétonniers.

Des itinéraires champêtres dans les terres

Les aménagements cyclables sont peu nombreux dès qu'on s'éloigne du littoral. Certains, simples promenades sur des chemins de terre ou dans l'herbe, sont absolument délicieux.





Voie verte avenue François Mitterrand

340 m d'une voie verte agréable, large en moyenne de 1,2 m, se prolongeant sur 100 m le long de la rive est de la D221, sans continuité et sans grand intérêt.

Note globale : B.

Boulevard Anatole France

Trottoir ou piste (?) de 170 m le long du Camping l'Oasis sur la rive nord de la D514. Pas de continuité.

Note globale : D.

Rue de Verdun

Contre sens cyclable marqué au sol et signalisé aux automobilistes rue de Verdun, sur 350 m.

Note globale : C.

Bonne intention à l'entrée de la rue Bertin : partageons la rue.



Sortie des cyclistes rue de Verdun.



Boulevard Anatole France : le petit bout de piste sur le trottoir n'est peut-être pas si inutile puisqu'il est utilisé.



Introduction au secteur partagé de la rue Edmond Bellin.



HERMANVILLE-SUR-MER

Les chemins d'Hermanville

Le chemin des Clos est annoncé par Géovélo comme un aménagement cyclable entre la rue de la Laiterie et le chemin du Hamel, ce n'est qu'un charmant chemin de terre de 300 m au milieu de la végétation, très agréable à parcourir en vélo s'il n'a pas plu. Pas de continuités.

Idem pour le chemin de la Marque et mêmes commentaires pour ce chemin qui mène de la rue de Luc au cimetière du chemin du Moulin en longeant sur un plus de la moitié de son trajet la D60.

Longueur : 600 m. Pas de continuités.

Le chemin des Clos : l'entrée rue de la Laiterie.



Le chemin de la Marque : l'entrée rue de Luc.



Le chemin des Hautes Sentes est une agréable piste cyclable en terre battue qui double la route du même nom entre trois campings. Séparée de la route par une haie ou quelques arbres, elle se prolonge après le cimetière britannique le long de la rue du Cimetière Anglais jusqu'au stop de la rue du Tour de Ville.

De largeur variable : un mètre ou deux selon les endroits, elle peut être glissante s'il a plu.

Longueur de la rue du Château d'Eau jusqu'à la rue du Tour de Ville : 1 450 m. Zone 30 jusqu'au chemin du Douet.

Pas de continuités.

Note globale : B.



*Le chemin des Hautes Sentes :
- ci-dessus, entrée de la rue du Château d'Eau ;
- ci-dessous, le long d'un camping.*



En longeant la Côte de Nacre

Il n'y a aucun aménagement cyclable le long des 1 750 m du bord de mer sur la commune d'Hermanville.

Mais il n'est pas impossible de suivre le littoral si l'on résout le dilemme suivant : rouler sur la promenade réservée aux piétons ou sur sa contre-allée collée sur les belles villas côtier et souvent très ensablée. Mais on est dûment averti. Bonjour l'ambiance.

Note globale : E.



Finie la véloroute. Maintenant, respectez les interdictions, les limitations et soyez les bienvenus.



COLLEVILLE-MONTGOMERY

Rue de la Mer (D60a)

Du ruisseau de la Rosière au bourg de Colleville-Montgomery, un étrange aménagement cyclable composé d'un itinéraire piétonnier, de la D60a et de deux bandes cyclables uni-directionnelles.

D'ouest en est : le chemin piétonnier ; puis une haie ; la bande cyclable allant vers le sud ; la partie routière de la D60a et la bande cyclable allant vers le nord.

Aménagements cyclables sommaires et l'une largeur inférieure à un mètre, sur 1 350 m dans chaque sens. Aucune signalisation, aucune continuité.

Note globale : C.

Avenue de Bruxelles

150 m de trottoir partagé sur une largeur de 2,20 m de chaque côté de l'avenue. Continuité vers le nord par 40 m de bande uni-directionnelle avec la voie verte du littoral.

Note globale : C.



Avenue de Bruxelles, en allant vers la mer.



D60a, rue de la Mer, en allant vers Colleville-Montgomery Plage.



En longeant la Côte de Nacre

650 m de littoral. Au début, en venant d'Hermanville-sur-Mer, on est confronté à la même absence d'aménagement cyclable et au même dilemme.

Mais au bout de 100 m on retrouve la belle piste à double sens qui mènera à Ouistreham : frontière communale dans 550 m.

Note de ces 550 m de piste : A.



OUISTREHAM

Ouistreham est un endroit important de convergences d'aménagements cyclables, essentiellement de la voie littorale de la Côte de Nacre avec la voie verte de Caen à Ouistreham. La jonction entre ces deux remarquables voies ne se fait pas d'une manière aussi excellente qu'on aurait pu le penser.

Pour en faire l'analyse, nous considérerons que la voie littorale se termine au niveau de la place Alfred Thomas, près du casino, et que la voie du canal se termine à sa jonction avec le quai Jean Charcot. Et nous examinerons ce qui se passe du quai Jean Charcot à la place Alfred Thomas.

I - CONVERGENCES DE VOIES CYCLABLES

I - a - En longeant la Côte de Nacre

Depuis la reprise de la voie verte du littoral à Colleville-sur-Mer, 550 m ont été parcourus. Ce sont maintenant 1 600 m qui vont être parcourus le long du rivage de Ouistreham, jusqu'à la place Alfred Thomas.

Même qualité. Et on a eu l'intelligence de remplacer les stops par de simples « Cédez le passage ».

Note globale : A.



En venant de Colleville-Montgomery, la voie du littoral.



Évaluation des équipements cyclables de Caen-la-Mer - zone nord - page 2 - 14

I - b - La voie verte de Ouistreham à Caen (GR36)

Ce modèle de voie verte est parfait d'un bout à l'autre. Sur la commune de Ouistreham, 3 000 m sont parcourus depuis la sortie du territoire de Bénouville.

Note globale : A.



De Caen vers Ouistreham, la voie verte du canal. Ci-dessus au niveau du pont de Colombelles, ci-dessous en arrivant quai Jean Charcot.



I - c - La jonction entre la piste le long de la Côte de Nacre et la voie verte de Caen à Ouistreham

2 450 m séparent nos deux voies. Examinons les minutieusement en venant du sud.

Ce sont d'abord 650 m parcourus le long du quai Jean Charcot, sur deux pistes unidirectionnelles peintes sur chaque trottoir du quai. Pas de problème si ce n'est, au bout de 230 m, l'obligation de descendre du trottoir pour contourner les installations de Nauti-plaisance. Malgré un ralentisseur, c'est un endroit dangereux et quasi impossible à négocier pour un handicapé paraplégique roulant avec un manucycle.



Ci-dessus, de haut en bas, trois photos de l'obstacle Nauti-Plaisance.



Le long du quai Jean Charcot, l'arrivée sur l'écluse.

Au niveau de la porte sud de l'écluse on rejoint la piste à double sens qui va longer sur 250 m l'ouvrage hydraulique et la place du général de Gaulle. C'est un peu étroit mais ça va.

On arrive alors au niveau de la halle du marché aux poissons. La piste à double sens accueille beaucoup de piétons et les camions des poissonniers empiètent largement sur elle. Il faut quelquefois se faufiler.



Ci-dessus, le parking des poissonniers. Ci-dessous, le long de l'entrée du port.

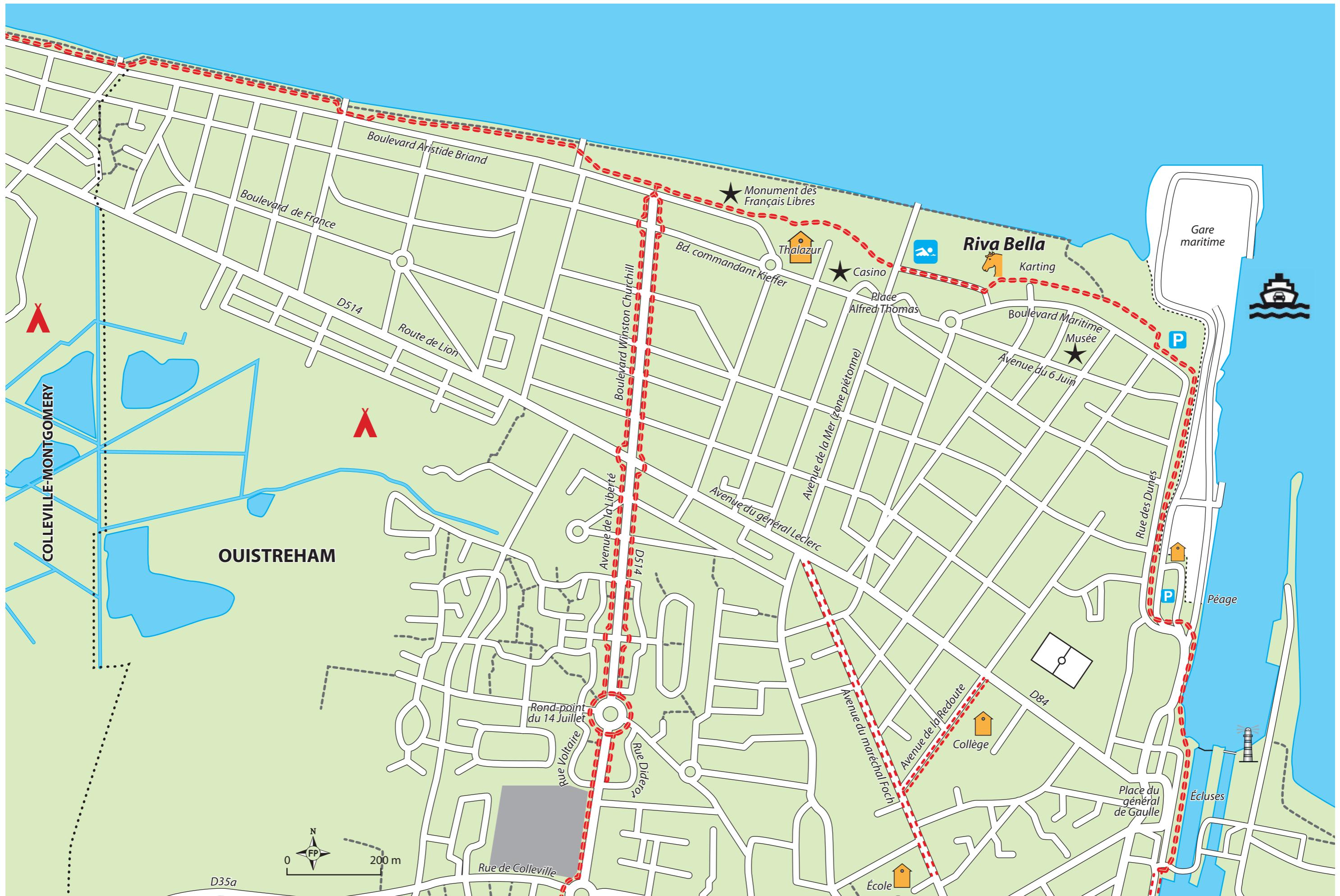


200 m (étroits) après l'écluse, on arrive à l'entrée de la gare maritime où il faut traverser successivement trois voies de circulation automobile. Le parcours cycliste est heureusement sécurisé par des feux.



La piste traverse les trois entrées de la gare maritime.

Suite page suivante.



Pendant 550 m, le long de la rue des Dunes, on partage la piste avec les piétons souvent très nombreux, notamment en été et les fins de semaine. Le revêtement de cette partie est très bosselé par les racines des arbres.



Le long de la rue des Dunes.

La piste retombe sur le boulevard Maritime pour le quitter immédiatement par la droite après un petit parking et longer le bord de la plage.



Brève incursion sur le boulevard Maritime.

Le revêtement bitumé est de bonne qualité dans une première partie recommandée aux cyclistes (panneau carré) puis subitement en terre battue et caillouteux dans une deuxième partie obligatoire pour les cyclistes (panneau rond) au niveau du terrain de karting.

Première partie : impec et pas obligatoire.



II - DANS LE CENTRE VILLE DE OUISTREHAM

II - a - Avenue du maréchal Foch

Sur 700 m, entre la rue du général Leclerc et l'école primaire Aristide Briand, quelques peintures sur le macadam sont censées faire de l'avenue un aménagement cyclable. Aucun intérêt, il aurait mieux fallu mettre toute l'avenue en zone 30.

Note globale : E.



Deuxième partie : cahotante mais obligatoire...

Retour sommaire sur le boulevard Maritime et la place Alfred Thomas 200 m plus loin.



... avec un fin quasiment baclée.

Au total 2 450 m d'un parcours compliqué, hétérogène (ou varié selon le regard qu'on a), indigne des deux aménagements qu'il relie.

Note globale : D.



Pictogramme dérisoire.

II - b - Avenue de la Redoute

Sur 300 m, une curiosité : la juxtaposition d'une piste unidirectionnelle sur le trottoir sud-est de l'avenue de la Redoute et d'une bande cyclable contre le même trottoir dans une rue à sens unique (de l'ouest vers l'est).

La piste mène à l'avenue du maréchal Foch et la bande à l'avenue du général Leclerc. Ce dispositif permet de sécuriser l'accès au collège Jean Monnet sur 300 m, mais pas plus.

Note globale : C.



Piste et bande avenue de la Redoute.

II - c - Boulevard Winston Churchill et avenue de la Liberté (D514)

Sur 2 100 m, des aménagements « labellisés » cyclables longent le boulevard Winston Churchill et l'avenue de la Liberté depuis le front de mer jusqu'à ce nous appellerons le rond-point du Petit Bonheur.

Il s'agit, côté ouest, d'une piste continue à double sens, large de 2 m, goudronnée du rond-point du Petit Bonheur jusqu'à la rue de Colleville (D35a), ensablée au delà avec plus ou moins de bonheur.

Côté est la piste ne s'étend que sur 1 200 m, du front de mer à la rue Denis Diderot. Elle est en sable tassé.

Dans les parties non goudronnées, les sauts de trottoir dépassent souvent les deux centimètres réglementaires. Les parcourir n'est pas très confortable. Les carrefours et les rond-points sont traités convenablement.

Au nord, la continuité se fait par la voie du littoral de la Côte de Nacre. Au sud, seule la piste ouest se continue sans hiatus avec la voie verte menant à Saint-Aubin-d'Arquenay.

Note globale : C.



Avenue de la Liberté : le long du stade du Petit Bonheur.

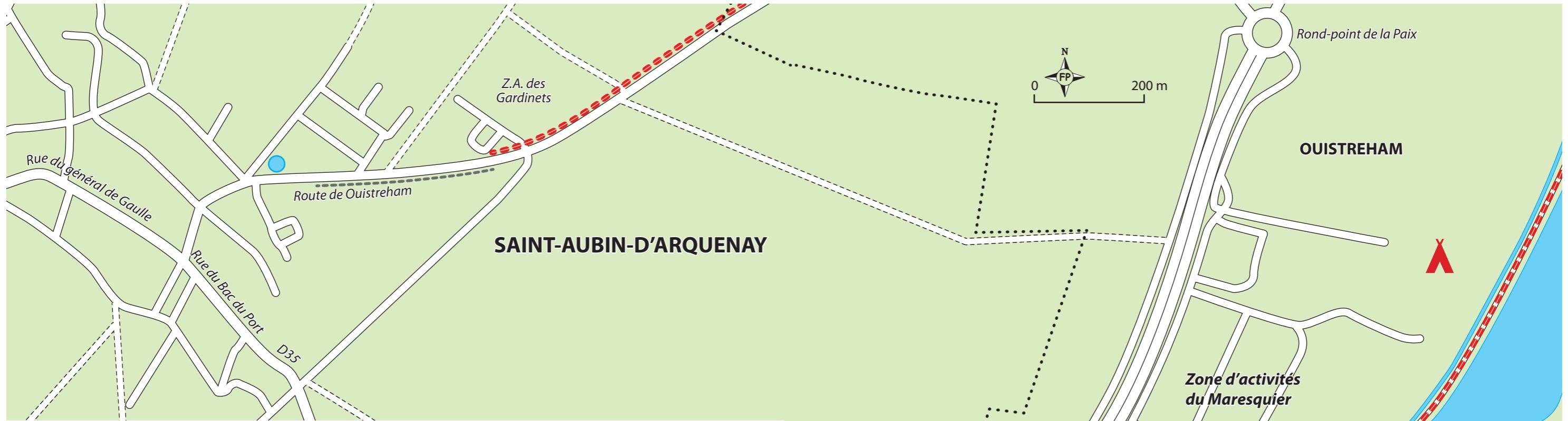


Avenue de la Liberté : ci-dessus, le long du cimetière ; ci-dessous, une signalétique qui n'est pas universelle.





SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY



Route de Ouistreham

Un seul aménagement cyclable sur Saint-Aubin-d'Arquenay : la voie verte menant à Ouistreham.

En partant de Saint-Aubin vers Ouistreham, un chemin piétonnier borde la route sur sa rive sud. Il commence 50 m après le château d'eau et se termine 300 m plus loin en face de la ZA des Gardinets. Un passage piéton traverse la route (zone 30) qui se prolonge par une très belle piste cyclable à double sens sur la rive nord de la route. Cette piste ménera cyclistes et piétons jusqu'au rond-point du Petit Bonheur à Ouistreham où elle se continuera le long de l'avenue de la Liberté.

Longueur totale : 1500 m dont 450 sur Saint-Aubin.

Elle serait parfaite et mériterait un note A si elle ne recelait pas d'étranges défauts : trois fois, la piste continue sans fêter mais la barrière en bois la séparant de la route disparaît pendant une vingtaine de mètres.

La signalisation interloque : au début de ce hiatus, un panneau vélo carré sur fond bleu barré de rouge signifie « fin de la zone recommandée aux cyclistes ». Vingt mètres plus loin, un deuxième panneau vélo carré sur fond bleu, non barré, indique la reprise de la piste dédiée aux cyclistes ! Quel lobby s'est exprimé ? Le marchand de panneaux ? L'agriculteur qui a besoin d'aller travailler dans son champ ?

Note globale : B.



Page de gauche :
 - photo du haut : le début du chemin piétonnier ;
 - photo du bas : la traversée de la route.

Page de droite :
 - en haut à gauche : une très belle voie verte ;
 - en bas à gauche, des cyclistes interloqués ;
 - en bas à droite : 20 m plus loin !